

2023

A.E.P.V.L.C. - 11, rue du Haut-Pavé - 91150 - ETAMPES - 06.95.68.56.74  
aepvlc@wanadoo.fr - www.aepvlc.fr - facebook.com/aepvlc



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :  
Inscription formation en présentiel pour 2023**

Pour vous inscrire à une session de formation en présentiel,  
(que ce soit en DPC, en FIF-PL, en tant que salarié...), merci de nous envoyer  
par mail ou par courrier postal dès maintenant  
la présente fiche d'inscription

+ votre bulletin d'adhésion 2023 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€  
(paiement par chèque, par virement bancaire,  
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (obligatoire).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

**Choix n°01** Thème :  
Formateur :  
**Lieu du stage (Ville) :**  
*déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)*

**Choix n°02** Thème :  
Formateur :  
**Lieu du stage (Ville) :**  
*déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)*

**Choix n°03 :** Thème :  
Formateur :  
**Lieu du stage (Ville) :**  
*déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)*

**Choix n°04 :** Thème :  
Formateur :  
**Lieu du stage (Ville) :**  
*déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)*

**Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2023.**

**Nous sommes dans l'attente des enveloppes DPC et FIF PL pour 2023.** Pour 2022 les enveloppes DPC et FIF-PL étaient :  
> pour l'ANDPC un forfait de **952 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :  
**532 € pour vous**, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
et **420€ pour l'organisme de formation** que vous choisissez. **RAPPEL : vous ne pouvez faire qu'un seul DPC par an.**

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec **5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.**  
Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour **2023**.



**Pour valider votre 1<sup>ère</sup> inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.**

- Si vous avez choisi de faire une formation en **DPC**, dès que l'ANDPC ouvrira les inscriptions sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr), nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire avec la référence de votre action et son numéro de session. **Pour vous inscrire, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2023 et votre cotisation de 20€.**
- Si vous avez choisi de faire une formation en **FIF-PL**, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2023, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de **420€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2023 (soit 440€ pour la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année, puis 420€ pour la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>...).**
- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de **500€ payable par chèque ou par virement.**

Fait à

Le

Signature